

**Conseil de sécurité**Distr.
GÉNÉRALES/1998/1012
29 octobre 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SITUATION
EN ABKHAZIE (GÉORGIE)****I. INTRODUCTION**

1. Dans sa résolution 1187 (1998) du 30 juillet 1998, le Conseil de sécurité a décidé de proroger jusqu'au 31 janvier 1999 le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG), sous réserve d'un réexamen de ce mandat au cas où des changements interviendraient en ce qui concerne le mandat ou la présence de la Force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI). Dans la même résolution, le Conseil m'a prié de continuer à le tenir régulièrement informé et de lui présenter, trois mois après la date d'adoption de la résolution, un rapport sur la situation en Abkhazie (Géorgie), notamment sur les opérations de la MONUG. Il a également exprimé son intention de procéder à un examen de la Mission à la lumière de mon rapport, en tenant compte en particulier des progrès réalisés par les deux parties pour créer des conditions de sécurité permettant à la MONUG de s'acquitter de son mandat actuel et de mettre en place un règlement politique. Le présent rapport, qui contient un exposé de la situation au 23 octobre 1998, fait suite à cette demande.

II. ASPECTS POLITIQUES

2. Depuis mon dernier rapport (S/1998/647 et Add.1, du 14 et du 28 juillet 1998 respectivement), les efforts faits pour redynamiser le processus de paix se sont poursuivis. Les contacts bilatéraux entre les parties géorgienne et abkhaze se sont multipliés, surtout ces dernières semaines. Ces contacts ont pour but la conclusion d'accords concrets concernant les questions de sécurité, le retour des réfugiés et des projets économiques, en vue de créer un environnement propice à de nouveaux progrès. L'ONU a facilité cette intensification des échanges, à la fois grâce aux bons offices de mon Représentant spécial pour la Géorgie, M. Liviu Bota, et grâce au soutien logistique et organisationnel de la MONUG.

3. J'ai rencontré le nouveau Ministre géorgien de la sécurité de l'État, M. Vazha Lordkipanidze, le 9 octobre 1998, à New York. Nous avons examiné des aspects importants du processus de paix, notamment le rôle de l'ONU sur le plan politique et dans le domaine du maintien de la paix, et le contexte géopolitique plus large du conflit en Abkhazie (Géorgie). J'ai souligné que les deux parties

devaient maintenir un climat de sécurité permettant à la MONUG de fonctionner de manière sûre et efficace.

4. La cinquième session du Conseil de coordination s'est tenue à Soukhoumi (Géorgie) le 2 septembre, sous la présidence de mon représentant spécial et avec la participation des représentants des deux parties, de la Fédération de Russie en qualité de facilitateur, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et des pays qui sont membres du Groupe des Amis du Secrétaire général - Allemagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. La délégation géorgienne avait à sa tête M. Lordkipanidze, qui, tout en ayant de nouvelles fonctions, a gardé le portefeuille relatif au règlement du conflit en Abkhazie (Géorgie). La délégation abkhaze avait à sa tête, pour la première fois, le Premier Ministre de facto, M. Sergei Bagapsh, le Conseil ayant décidé de porter de trois à quatre le nombre des deux délégations, chaque délégation ayant à sa tête le chef de son gouvernement. Ces changements donnent plus de poids aux réunions du Conseil de coordination et au processus de Genève tout entier.

5. L'ordre du jour de la cinquième session comportait notamment les trois thèmes suivants : 1) les questions relatives à la volonté de continuer à éviter une reprise des hostilités et à la sécurité; 2) les réfugiés et déplacés; et 3) les problèmes économiques et sociaux. Le Conseil de coordination a notamment décidé que les deux parties devraient prendre des mesures efficaces pour mettre un terme aux fusillades à travers la ligne de séparation des forces et empêcher les groupes terroristes et subversifs et les formations et individus armés de traverser cette ligne de séparation. Il a également décidé que la partie abkhaze prendrait des mesures pour protéger les civils vivant dans le district de Gali contre des actes illégaux impliquant l'emploi de la force. Il a en outre décidé en outre qu'un groupe mixte composé de représentants des deux parties, de la MONUG et de la Force de maintien de la paix de la CEI devrait être mis en place pour enquêter sur les actes de terrorisme et autres violations du droit et prendre des mesures préventives. Les deux parties se sont engagées à étudier les protestations élevées par la MONUG et la Force de maintien de la paix, concernant des violations de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces, signé à Moscou le 14 mai 1994 (S/1994/583 et Corr.1, annexe I). Mon représentant spécial, de concert avec les représentants de la Fédération de Russie en sa qualité de facilitateur, de l'OSCE et du groupe des Amis du Secrétaire général, a engagé les deux parties à s'abstenir de toute mesure qui risquerait d'entraîner une détérioration de la situation dans la zone du conflit ou une reprise des hostilités, de cesser de construire des fortifications militaires et de démanteler les fortifications existantes.

6. Les contacts bilatéraux accrus entre les deux parties signifiaient notamment que : le 20 août, le commandant des gardes-frontière géorgien, le général de division Valeri Chkheidze s'est rendu à Soukhoumi; le 2 septembre, alors qu'il était à Soukhoumi pour assister à la session du Conseil de coordination, M. Lordkipanidze a rencontré le dirigeant abkhaze, M. Vladislav Ardzinba et le 3 septembre, le Ministre de la sécurité de l'État de la Géorgie, M. Jemal Gakhokidze, a rencontré le chef des services de sécurité abkhaze, M. Astamur Tarba.

7. Dans le cadre de la Commission bilatérale mixte de coordination pour les questions pratiques, M. Bagapsh accompagné du représentant spécial de M. Ardzinba au processus de paix, M. Arni Jergenia, et d'un groupe d'experts des communications, de l'énergie, des transports et de la construction, s'est rendu à Tbilissi, où il a rencontré le Président Chevardnadze et M. Lordkipanidze, le 22 septembre. En même temps, les deux parties ont indiqué qu'elles avaient reçu des informations concernant l'imminence d'une reprise des hostilités. C'est dans ce contexte extrêmement tendu en matière de sécurité que M. Lordkipanidze et les Ministres de la défense, de l'intérieur et de la sécurité de l'État, ainsi que le Procureur général de la Géorgie se sont rendus à Soukhumi le 24 septembre pour rencontrer leurs homologues. À la suite de ces contacts directs, la situation sur le terrain a été clarifiée et la tension immédiate a été réduite. À l'occasion de cette dernière visite, mon Représentant spécial et le commandant de la Force de maintien de la paix de la CEI ont signé un protocole de la rencontre des parties géorgienne et abkhaze concernant la stabilisation de la situation le long de la ligne de séparation, visant à ramener des effectifs des forces armées et la quantité d'armes dans la zone de sécurité et la zone d'armement limitée aux niveaux prévus dans l'Accord de Moscou et à clarifier le tracé de la ligne de séparation dans les deux poches contrôlées par la Géorgie sur la rive nord de l'Ingouri. Il a également été convenu que des contacts directs seraient établis entre les chefs de l'administration des secteurs de Gali et de Zougdidid et entre les chefs des formations armées des deux parties; les forces de maintien de l'ordre des deux parties coopéreraient pour mettre un terme aux activités terroristes et subversives; et les bureaux du procureur de part et d'autre établiraient des groupes de travail chargés de définir les règles des enquêtes communes. M. Lordkipanidze a également rencontré M. Ardzinba à l'occasion de ce voyage d'un jour.

8. Les pourparlers sur une éventuelle réunion entre le Président Shevardnadze et M. Ardzinba se poursuivent, et l'un comme l'autre se sont déclarés prêts à se rencontrer dans un proche avenir. Dans une déclaration faite à l'occasion du cinquième anniversaire de la chute de Soukhumi, le Président Shevardnadze a dit que l'Abkhazie devait recevoir "le statut le plus élevé reconnu dans la pratique du fédéralisme mondial" (voir S/1998/898, annexe, par. 6). Or, le 30 septembre, M. Ardzinba indiquait que les propositions du Président Shevardnadze au sujet du "statut le plus élevé" étaient "totalement irréalistes".

9. Tout au long de la période considérée, le Secrétaire exécutif de la Commission mixte abkhazo-géorgienne de coordination, M. Zurab Lakerbaia, a continué à faire de fréquents aller-retour entre Tbilissi et Soukhumi pour travailler à l'amélioration des relations entre les deux parties.

10. Dans le cadre du processus de Genève, mon Représentant spécial a convoqué près d'Athènes, du 16 au 18 octobre, une réunion entre les parties géorgienne et abkhaze sur les mesures de confiance. Le lieu de la réunion fut choisi en réponse à l'invitation généreuse du Gouvernement grec, dont le Ministre des affaires étrangères, M. Theodoros Pangalos, a assisté aux cérémonies d'ouverture et de clôture. La délégation géorgienne était dirigée par M. Lordkipanidze et la délégation abkhaze, par M. Bagapsh. Des représentants de la Fédération de Russie, en sa qualité de facilitateur, de l'OSCE et des pays membres du Groupe des Amis du Secrétaire général ont aussi participé à la réunion. Le Secrétaire

exécutif de la Commission mixte abkhazo-géorgienne de coordination y a également assisté. Les délégations géorgienne et abkhaze comprenaient des représentants de nombreux secteurs différents de la société, fonctionnaires, parlementaires, universitaires, hommes d'affaires, personnalités du monde de la culture et membres d'organisations non gouvernementales. Pour préparer la réunion d'Athènes, M. Jergenia, accompagné d'un groupe d'experts des questions de sécurité et des questions économiques, s'est rendu le 13 octobre à Tbilissi, où il a eu de longs entretiens avec M. Lordkipanidze et d'autres responsables géorgiens.

11. La réunion d'Athènes a été consacrée au renforcement de la confiance entre les deux parties. Dans une déclaration adoptée à l'issue de cette réunion, celles-ci indiquaient leur accord sur des mesures destinées à consolider durablement la non-reprise des hostilités, à améliorer la sécurité et à faciliter les échanges économiques et commerciaux directs entre elles. Les deux parties ont profité de la réunion, qui était la plus importante, par le nombre et la qualité de leurs représentants respectifs, depuis la guerre de 1993, pour engager des pourparlers bilatéraux sur ces problèmes, ainsi que sur le rapatriement des réfugiés et sur les mesures de redressement économique de l'Abkhazie (Géorgie).

12. Au cours de cette réunion, mon Représentant spécial ainsi que les représentants de la Fédération de Russie, en sa qualité de facilitateur, et des membres du Groupe des Amis du Secrétaire général ont pour la première fois présenté conjointement aux parties un projet de texte consacré au non-recours à la force, au rapatriement des réfugiés, au district de Gali et aux mesures de redressement économique de l'Abkhazie (Géorgie). Il a été proposé que ce document soit examiné à la sixième session du Conseil de coordination, qui doit se tenir dans les semaines à venir.

13. Avec le temps, et en particulier durant la dernière période considérée, la coopération avec d'autres organisations, en l'occurrence l'OSCE, la CEI et le Conseil de l'Europe, s'est intensifiée. Mon Représentant spécial a fait à deux reprises une déclaration au Conseil permanent de l'OSCE, à Vienne, la plus récente datant du 23 octobre. Une délégation de la CEI s'est rendue récemment dans le secteur de la Mission et a rencontré mon Représentant spécial le 12 octobre. Les contacts avec les représentants du Conseil de l'Europe ont été fréquents.

14. Dans la première moitié du mois d'août, le Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, M. Max van der Stoep, s'est rendu en Géorgie, et notamment en Abkhazie. Du 27 au 30 août, la Représentante permanente adjointe des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, Mme Nancy Soderberg, s'est rendue dans la région et a été reçue par le Président Shevardnadze et par M. Ardzinba. À la fin d'août, une délégation du Conseil de l'Europe, dirigée par son Secrétaire général, M. Daniel Tarschys, s'est également rendue en Géorgie. Les 3 et 4 octobre, le Bureau de l'Assemblée interparlementaire de l'OSCE a tenu une session à Tbilissi et examiné la question du règlement des conflits dans le Caucase.

15. Aux premières heures du matin, le 19 octobre, un groupe d'environ 200 soldats, emmenés par un partisan de l'ancien Président Gamsakhurdia, s'est

mutiné à Senaki, ville de Géorgie occidentale, en s'emparant d'un certain nombre de chars et de transports de troupes blindés et en exigeant le rétablissement du "pouvoir légal" dans le pays. Les insurgés ont été arrêtés dans leur marche vers Kutaisi par les troupes gouvernementales géorgiennes. La mutinerie n'a pas tardé à tourner court, et les meneurs sont entrés dans la clandestinité. Durant cette période, la MONUG a été tenue au fait de l'évolution de la situation par le Gouvernement.

III. SITUATION HUMANITAIRE ET DROITS DE L'HOMME

16. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Acción contra el Hambre (ACH) et Médecins sans frontières (MSF-France) continuent à apporter une assistance humanitaire à beaucoup des civils les plus vulnérables en Abkhazie (Géorgie). Toutefois, dans le secteur de Gali, il reste très difficile d'avoir accès aux personnes vulnérables qui ont quitté la ville de Gali après les événements du mois de mai, parce que diverses activités, et notamment la pose de mines qui a repris sur certaines routes secondaires, mettent en danger aussi bien les bénéficiaires que les agents d'aide. De ce fait, les secteurs vulnérables de la population demeurent privés de secours matériels qui leur feront défaut durant les mois d'hiver, ainsi que de la protection que les organismes humanitaires pourraient leur offrir.

17. Les organismes humanitaires ont accueilli avec satisfaction la Déclaration finale sur les résultats de la deuxième Réunion des parties géorgienne et abkhaze, tenue à Genève du 23 au 25 juillet 1998 (voir S/1998/647, Add.1, annexe), dans laquelle les deux parties réaffirmaient notamment l'engagement qu'elles avaient pris d'assurer la liberté de circulation et la sécurité des agents d'aide humanitaire. Durant la période considérée, néanmoins, la situation du personnel international a continué à se dégrader sur le plan de la sécurité, et les organismes d'aide ont demandé au Gouvernement géorgien et aux autorités abkhazes de tout faire pour que l'assistance fournie parvienne effectivement aux civils qui en ont besoin.

18. Les programmes en faveur des personnes retournant dans le secteur de Gali ont été brutalement interrompus, on s'en souvient, lorsque les combats ont repris en mai de cette année (voir S/1998/375, par. 15). Durant ce conflit et immédiatement après, on estime qu'une quarantaine de milliers de personnes, dont la plupart étaient d'elles-mêmes revenues chez elles à Gali, ont repris le chemin de l'exode, traversant l'Inguri en direction de Zougdidi. Bien que les hostilités aient cessé à la suite de la signature, le 25 mai, du Protocole prévoyant un cessez-le-feu et le retrait des formations armées (voir S/1998/497, par. 4), les miliciens et autres groupes armés abkhazes se sont livrés au pillage et ont incendié des maisons un peu partout (voir S/1998/647, par. 13).

19. Étant donné que les personnes revenues d'elles-mêmes dans le district de Gali ont en majorité dû fuir vers l'autre rive de l'Inguri, le HCR a transféré le centre de ses opérations à Zougdidi pour desservir cette population qui demeure en grande difficulté, et tout son personnel international a temporairement quitté le bureau de Soukhumi. Celui-ci, dont le fonctionnement est maintenant assuré par le personnel local, continue néanmoins à faire la liaison. Le personnel international du HCR suit l'évolution de la situation à Gali, aussi régulièrement que les conditions de sécurité le permettent, pour

/...

évaluer les besoins de la population qui y est restée. Devant les conséquences dramatiques sur le plan humanitaire de l'afflux de personnes déplacées dans le secteur de Zougdidi, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU a provisoirement transféré de Soukhumi à Zougdidi sa base d'activités en Géorgie occidentale.

20. Durant la période à l'examen, le Coordonnateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires, avec l'appui du Bureau de la coordination, a facilité l'acheminement de secours d'urgence aux personnes déplacées qui venaient d'arriver dans le secteur de Zougdidi. Le HCR, le Programme alimentaire mondial (PAM), le CICR, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ACH, le Comité international de secours, OXFAM, MSF-Espagne et l'Armée du salut, entre autres, ont été associés à l'opération, avec un appui financier important de l'USAID, de l'Office humanitaire de la Communauté européenne (ECHO) et du Gouvernement suisse. Dans un premier temps, quelque 8 500 personnes déplacées se sont installées dans des écoles du secteur. À l'appui des efforts du Gouvernement géorgien pour faire en sorte que l'année scolaire ne soit pas désorganisée, le HCR et ses partenaires ont remis en état à l'intention des nouveaux arrivants plus de 1 900 pièces dans 47 centres communautaires neufs et 17 existants. Au moment de l'établissement du présent rapport, 45 des 50 écoles où résidaient des personnes déplacées étaient à nouveau disponibles pour la reprise des activités scolaires normales. À présent, le HCR apporte encore un soutien à ces écoles occupées pour leur remise en état, et l'UNICEF, avec son concours, leur livre des fournitures et du mobilier scolaire.

21. Selon l'Office humanitaire de la Communauté européenne et le HCR, qui continuent à suivre la situation humanitaire dans le reste de l'Abkhazie (Géorgie), les conséquences de la grave sécheresse que la Géorgie occidentale a subie l'été dernier, jointes aux retombées de la crise économique que connaît la Russie, risquent d'entraîner pour certaines personnes des difficultés à se nourrir l'hiver prochain. Les personnes âgées sans soutien familial pourraient être particulièrement vulnérables. Les organismes qui travaillent dans la région estiment qu'à l'heure actuelle, ils ont les moyens, si besoin est, de desservir des bénéficiaires supplémentaires dans le cadre de leurs programmes d'aide alimentaire existants. D'autres groupes vulnérables, et surtout les enfants, risquent aussi de pâtir de l'épuisement des ressources locales disponibles pour acheter des articles tels que médicaments, vêtements d'hiver et fournitures scolaires de base. Il faudrait également prêter une attention particulière aux adolescents abkhazes qui, devant leur isolement persistant et la dégradation régulière de la situation économique, risquent d'en venir à désespérer de leur avenir et pourraient être tentés de recourir au crime. Il faudrait continuer à appuyer et développer les programmes qui s'attaquent aux problèmes concrets de cette population.

IV. OPÉRATIONS DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN GÉORGIE

22. Depuis mon dernier rapport au Conseil de sécurité sur les opérations de la MONUG, la Mission a continué d'effectuer des patrouilles opérationnelles restreintes dans les zones de sécurité et d'armement limité des secteurs de Gali et de Zougdidi. Elle a également recommencé à effectuer des patrouilles

/...

restreintes dans la vallée du Kodori. Conformément aux dispositions actuellement prévues, les patrouilles dans les secteurs de Gali et de Zougdidi se font obligatoirement par groupes de deux véhicules renforcés contre les mines, avec deux observateurs militaires par véhicule, un interprète accompagnant chaque patrouille, et elles sont effectuées uniquement le long des routes reliant des agglomérations ou des points de contrôle de la force de maintien de la paix de la CEI. La force de maintien de la paix de la CEI maintient des soldats en alerte pour qu'ils puissent réagir rapidement, et l'hélicoptère de la MONUG est prêt à intervenir immédiatement quand les patrouilles sont déployées.

23. Le transfert des services administratifs du quartier général de Pitsunda à Soukhoumi a considérablement accru l'efficacité des opérations de la Mission. Il est actuellement prévu de transférer l'atelier des véhicules de Pitsunda à Zougdidi. Cette opération doit avoir lieu prochainement.

24. Depuis mon dernier rapport, quatre observateurs militaires ont été ajoutés aux effectifs de la MONUG. Trois d'entre eux, choisis en raison de leurs compétences juridiques, aideront la Mission à participer pleinement au nouveau groupe d'enquête mixte que le Conseil de coordination a créé à sa cinquième session, tenue à Soukhoumi, le 2 septembre 1998. Au 21 octobre 1998, la Mission comptait 98 observateurs (voir annexe). L'actuel Chef des observateurs militaires, le général de division Harun-Ar-Rachid (Bangladesh), quittera la MONUG le 12 novembre 1998, date à laquelle son tour de service prend fin.

25. Après de nombreux délais, on s'attend maintenant à ce que le premier lot de véhicules protégés contre les éclats arrive en novembre. Ces nouveaux véhicules s'ajouteront aux véhicules renforcés contre les mines dont la Mission est actuellement dotée et remplaceront ces derniers quand il ne sera plus rentable de les utiliser. Il convient de noter à cet égard que les véhicules actuels de la Mission sont vieux, qu'ils ont été utilisés dans des conditions extrêmement difficiles sur des routes en très mauvais état et qu'il sera donc inévitablement de moins en moins rentable de les garder.

26. L'exécution du projet de réfection des routes dans le district de Gali contribuera considérablement à accroître la sécurité des patrouilles de la MONUG, dans la mesure où celles-ci risqueront moins de devenir accidentellement la cible d'attaques. Bien qu'on ait trouvé un entrepreneur disposé à exécuter le projet et que les travaux de réfection aient commencé, ceux-ci progressent très lentement et 60 % seulement de la route principale entre Gali et le pont de l'Inguri ont été réparés jusqu'ici. La qualité des travaux laisse aussi beaucoup à désirer.

27. Les membres du Conseil se souviendront que la MONUG a commencé à se servir au début du mois de juin de l'hélicoptère qui a été mis à sa disposition. Celui-ci a été très utile depuis lors, car il a permis aux patrouilles de se rendre dans des lieux éloignés ou d'accès difficile, comme la vallée du Kodori. La présence de l'hélicoptère a aussi considérablement accru la sécurité de la Mission. Comme on l'a noté plus haut, il est essentiel pour la Mission de disposer d'un hélicoptère prêt à intervenir à tout moment, notamment pour des évacuations sanitaires, comme les deux incidents graves dans lesquels elle a été impliquée cette année, le 8 juin et le 21 septembre, l'ont clairement démontré.

En outre, l'hélicoptère a considérablement facilité les déplacements de délégations appelées à se rendre à des réunions dans le cadre du processus de paix. Considérant cependant le nombre de cas où l'on doit utiliser cet outil précieux pour des évacuations d'urgence, des patrouilles et la facilitation du processus de paix, un seul appareil ne suffit plus, et l'on envisage par conséquent la possibilité d'en acquérir un second.

28. Les réunions quadripartites hebdomadaires, présidées par le commandant de la force de maintien de la paix de la CEI, ont continué d'avoir lieu pendant la période considérée, avec la participation de représentants des deux parties au niveau approprié. On se souviendra que ces réunions rassemblent le Chef des observateurs militaires et des représentants des polices, milices, services de sécurité et autorités locales géorgiens et abkhazes, qui traitent des diverses questions, notamment les questions de sécurité, se posant à l'échelon local et intéressant les deux parties.

29. La MONUG continue de coopérer avec les organismes des Nations Unies et les organisations internationales oeuvrant en Abkhazie (Géorgie). Elle échange régulièrement des éléments d'information avec eux et tient périodiquement des réunions d'information sur la situation en matière de sécurité et la situation humanitaire dans les zones où ils n'exercent pas leurs activités sur une base quotidienne. Pour accroître leur sécurité, elle leur a proposé de se joindre aux escortes de la MONUG pour se déplacer dans les zones de sécurité et d'armement limité, proposition qu'ils ont fréquemment acceptée.

V. COOPÉRATION ENTRE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN GÉORGIE ET LES FORCES COLLECTIVES DE MAINTIEN DE LA PAIX DE LA COMMUNAUTÉ D'ÉTATS INDÉPENDANTS

30. Les relations de travail entre la MONUG et la force de maintien de la paix de la CEI restent satisfaisantes au niveau des quartiers généraux. Au niveau des secteurs, en raison peut-être d'un changement de commandants, elles pourraient être améliorées.

31. Sur l'initiative de la force de maintien de la paix de la CEI, un groupe d'enquête mixte composé de représentants des deux parties, de la force de maintien de la paix de la CEI et de la MONUG a été créé en août pour effectuer des enquêtes sur les incidents et violations complétés dans la zone de conflit. Cette initiative n'a cependant pas eu beaucoup de succès. Jusqu'ici, le groupe n'a effectué d'enquêtes que sur quatre des nombreux incidents et cas de violation qui se sont produits depuis sa création et ces enquêtes n'ont pas abouti.

VI. SITUATION SUR LE TERRAIN

A. Situation générale

32. Dans les zones d'armement limité et de sécurité, la situation reste tendue et instable. Les échanges de feux à travers la ligne de cessez-le-feu ont continué pendant toute la période couverte par le présent rapport. Il s'agissait dans la plupart des cas de tirs non dirigés d'armes automatiques, mais ces incidents ont parfois menacé de dégénérer en hostilités véritables.

Dans le sud du secteur de Gali, des groupes armés ont continué de poser des mines et de tendre des embuscades à la force de maintien de la paix de la CEI et à la milice abkhaze, mais ils ont considérablement réduit ces activités au cours des dernières semaines. En dépit de la tension, les habitants du district de Gali qui s'étaient enfuis de l'autre côté de l'Inguri en mai 1998 ont continué à regagner petit à petit leurs foyers. Des violations, par les deux parties, de l'Accord signé à Moscou le 14 mai 1994 sur un cessez-le-feu et la séparation des forces ont également continué à se produire. Ainsi, l'accès aux zones où sont entreposées les armes lourdes de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu continue d'être refusé à la MONUG; des véhicules blindés et des armes lourdes ont été introduits dans les zones de sécurité et d'armement limité; des restrictions ont été imposées à la liberté de mouvement des patrouilles de la MONUG à plusieurs reprises et des visites fréquentes de personnel militaire dans la zone de sécurité ont été signalées.

B. Zone de sécurité et d'armement limité

33. Dans le secteur de Gali, la milice abkhaze a renforcé son contrôle sur l'ensemble du district et établi, dans tous les villages principaux, essentiellement le long de la ligne de cessez-le-feu, des postes auxquels sont affectés de 15 à 25 hommes. La discipline de cette milice semble s'être considérablement améliorée, et le nombre d'actes de pillage et abus signalés par la population locale a nettement diminué. Le nouveau chef de l'administration à Gali déploie des efforts considérables pour encourager les personnes qui se trouvent du côté de Zougdidid de la ligne de cessez-le-feu à regagner leurs foyers, et a pris des mesures concrètes pour exercer un contrôle sur la milice et mettre fin aux vols à main armée dans la région.

34. Bien que les autorités abkhazes affirment que les effectifs de leur personnel armé dans le district de Gali sont inférieurs aux effectifs autorisés, il se peut, en fait, que les chiffres réels soient beaucoup plus élevés et qu'un certain nombre de ces hommes appartiennent à une nouvelle unité de "gardes frontière" qu'elles ont commencé à déployer le long de la ligne de cessez-le-feu. En outre, les Abkhazes ont construit des structures de défense dans la zone de sécurité. Les membres de la milice sont recrutés dans toute l'Abkhazie et sont relevés à travers la région tous les 10 à 15 jours. Leur soutien logistique est assuré par leur quartier général, situé dans la ville de Gali, qui leur envoie quelques provisions, mais c'est la population locale qui continue à pourvoir à la plus grande partie de leurs besoins.

35. En août et septembre, 10 incidents distincts – pose de mines et embuscades tendues à la milice abkhaze par des groupes armés opérant dans la partie sud du secteur de Gali – ont fait 25 morts dans la milice abkhaze. Durant la même période, 16 soldats de la force de maintien de la paix de la CEI ont été blessés au cours d'attaques du même genre. Comme je l'ai dit dans mon rapport du 14 juillet 1998 (S/1998/647, par. 26), ces attaques semblent souvent lancées par des groupes armés opérant depuis la rive géorgienne de l'Inguri. En dépit des appels lancés pour qu'un contrôle soit exercé sur ces groupes et de quelques mesures prises par la partie géorgienne pour répondre à cet appel, aucun résultat important réel n'a été obtenu à ce jour.

36. Dans le secteur de Zougdidi, le nombre d'éléments géorgiens armés dans la zone de sécurité au début de la période couverte par le présent rapport dépassait de loin le chiffre autorisé. Des forces appartenant au Ministère de l'intérieur de la Géorgie ont continué à être déployées le long de la ligne de cessez-le-feu, et elles ont construit d'importantes positions de défense et tranchées pour se protéger contre une éventuelle attaque abkhaze. Le 24 août, une attaque à la bombe lancée contre le Bureau du Gouverneur à Zougdidi a fait deux morts et plus de 80 blessés, dont de nombreux blessés graves. À la suite de cet incident, les autorités géorgiennes ont encore renforcé les effectifs des forces du Ministère de l'intérieur dans la ville, où elles ont également introduit quatre véhicules blindés de transport de troupes qui en ont ultérieurement été retirés à la suite des protestations de la MONUG.

37. Comme je l'ai noté plus haut au paragraphe 5, à la cinquième session du Conseil de coordination, la MONUG, la force de maintien de la paix de la CEI et le Groupe des Amis du Secrétaire général ont lancé un appel aux parties afin qu'elles cessent de construire des fortifications et démantèlent celles qui existent. Le 24 septembre, les parties ont signé un protocole acceptant de le faire et de ramener le nombre de membres des forces de l'ordre dans la zone de sécurité à son niveau d'avant-guerre. Cependant, les positions de défense sont toujours en place et les effectifs des forces armées des deux parties n'ont pas changé.

C. Vallée du Kodori

38. La Mission a repris le 30 août ses patrouilles dans la vallée du Kodori, mais de façon limitée. La route qui permet d'atteindre la vallée à partir du côté abkhaze étant bloquée du fait de la destruction d'un pont juste au-delà du poste de contrôle le plus éloigné de la force de maintien de la paix de la CEI, poste qui n'est plus occupé, il n'est plus possible d'accéder à la vallée de ce côté. Des patrouilles ont néanmoins été effectuées en passant par un col situé du côté de Zougdidi et aussi en hélicoptère. La situation est calme dans la vallée et les contacts de l'administration locale avec la partie abkhaze, quoique peu fréquents, ont été cordiaux. Un nouveau gouverneur local a été nommé par le Gouvernement géorgien. Étant donné que les deux seules voies d'accès à la vallée ne peuvent être empruntées que par beau temps, les patrouilles cesseront pendant l'hiver.

VII. MESURES DE SÉCURITÉ

39. Pendant la période écoulée depuis mon dernier rapport, plusieurs incidents, qui ont mis en danger le personnel de la Mission, se sont produits dans la région. En particulier, des grenades ont été lancées à trois reprises dans l'enceinte du quartier général de la Mission à Soukhomi, deux automobiles ont été détournées et un autocar clairement identifié comme appartenant à la Mission a été attaqué lors d'une embuscade au centre de Soukhomi le 21 septembre. Au cours du dernier de ces incidents, lesquels avaient alors été portés à la connaissance du Conseil de sécurité, quatre fonctionnaires des Nations Unies ont été blessés, dont un gravement. Les enquêtes menées par les autorités locales n'ont pas permis d'identifier ni de poursuivre les assaillants, ni même de déterminer leurs motifs.

40. La situation en matière de sécurité restant inquiétante dans la zone, la MONUG continue de revoir les dispositions prises à cet égard partout où elle déploie du personnel. À Zougdidi, des forces du Ministère géorgien de l'intérieur assurent la garde 24 heures sur 24, les équipes, qui comptent une dizaine d'agents armés sont renforcées au besoin. À Gali, une équipe non armée, recrutée sur place, assure la garde du bâtiment du quartier général et la présence d'éléments de la force de maintien de la paix de la CEI dont la base est à côté du bâtiment de la MONUG contribue à la sécurité. À Soukhoumi, le quartier général de la MONUG est gardé par un détachement de milice abkhaze. En outre, la force de maintien de la paix de la CEI a des troupes en état d'alerte dans les deux secteurs afin d'assurer une protection supplémentaire à la MONUG en cas de besoin.

41. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport du 11 mai 1998 (S/1998/375, par. 26), l'une des solutions possibles consisterait à mettre à la disposition de la Mission une unité de protection chargée de garder les installations fixes de la Mission pour les protéger de toute attaque d'inspiration criminelle ou politique. Cela dit, il est probable, vu les circonstances dans lesquelles certains des incidents récents se sont produits, que la présence d'une telle unité n'aurait empêché ni l'embuscade de Soukhoumi ni les deux détournements de véhicules. D'autres options doivent donc être étudiées. L'on pourrait à cet égard envisager un accroissement sensible des effectifs du personnel de sécurité recruté sur le plan international pour assurer la sécurité interne des installations de la Mission, les autorités locales restant responsables de la sécurité des périmètres. La Mission dispose actuellement de huit agents de sécurité recrutés sur le plan international. La sécurité des patrouilles mobiles de la Mission sera renforcée grâce à l'arrivée prochaine d'un lot supplémentaire de 25 véhicules protégés contre les éclats.

VIII. ASPECTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

42. La reprise de l'économie en Géorgie s'est poursuivie pendant la période considérée. Le taux d'inflation est désormais stable (moins de 7 %) et le taux de change de la monnaie nationale, le lari, par rapport au dollar des États-Unis n'a pas varié, ce qui confirme la stabilité constatée pendant les trois dernières années. En 1997, l'économie a progressé de 11 % et l'on pense qu'en 1998 le PNB continuera de progresser au même taux. Enfin, les investissements étrangers devraient atteindre et peut-être même dépasser 220 millions de dollars en 1998, soit une augmentation de près de 20 % par rapport à l'année précédente. Les difficultés économiques récemment rencontrées par la Fédération de Russie et d'autres marchés financiers importants ne semblent pas avoir influé sur l'économie de la Géorgie, mais il est encore trop tôt pour évaluer l'effet qu'une réduction éventuelle des virements en roubles et autres monnaies étrangères effectués par les ressortissants géorgiens travaillant dans la Fédération de Russie et dans d'autres pays aura sur la balance des paiements de la Géorgie.

43. Toutefois, sans mettre en question l'importance des résultats obtenus dans le cadre du programme de redressement économique lancé par le Gouvernement géorgien en 1995, il importe néanmoins de noter qu'après trois années consécutives de croissance, les résultats économiques ne représentent encore que le tiers de ce qu'ils étaient en 1990. Par ailleurs, des enquêtes récemment

menées par les services officiels de statistique avec l'appui de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) établissent le taux de chômage à 20 % environ. Les résultats d'une enquête sur les revenus et les dépenses des ménages révèlent en outre que 44 % des Géorgiens vivent en-dessous du seuil de pauvreté, qui correspond à un revenu inférieur à 180 laris par mois pour une famille de quatre personnes. Enfin, le fisc ne parvient pas à percevoir des impôts d'une valeur supérieure à 10 % environ du PNB, ce qui crée de graves problèmes de liquidités pour les finances publiques et limite les possibilités de réalisation des objectifs approuvés pour 1998 en ce qui concerne les dépenses budgétaires.

44. Par suite de compressions budgétaires, il faudra réduire sensiblement les crédits, pourtant modestes, prévus pour des secteurs sociaux importants tels que la santé et l'éducation, ce dont les groupes les plus vulnérables de la population auront à subir les conséquences. En outre, en raison de problèmes de liquidité interne, le Trésor ne sera pas en mesure de faire face à des besoins sociaux essentiels tels que le versement des pensions et des traitements pour de nombreuses catégories de fonctionnaires. Il ressort de ce qui précède que la difficulté principale à laquelle continue de se heurter le Gouvernement géorgien dans l'application de son programme économique est la nécessité d'accroître les recettes fiscales pour financer les dépenses publiques tout en maîtrisant les paramètres macroéconomiques.

IX. OBSERVATIONS

45. Le fait que la réunion tenue récemment à Athènes par les parties géorgienne et abkhaze concernant les mesures de confiance a effectivement eu lieu est en soi tout à fait positif si l'on considère que des événements récents ont amené les deux parties, à plus d'une reprise pendant l'année, au bord de la reprise des hostilités à grande échelle. Il importe de noter que les représentants des deux parties ont saisi l'occasion de cette réunion pour entamer un dialogue sur les points essentiels du règlement du conflit ainsi que sur les mesures de confiance. Je fais appel aux deux parties pour qu'elles appliquent en toute bonne foi les mesures convenues lors de la réunion. En même temps, je les encourage à développer encore leurs relations à tous les niveaux de la société, de façon à établir un réseau de contacts qui pourrait aider à sortir de l'impasse sur deux points essentiels : le statut politique de l'Abkhazie et le retour des réfugiés et des personnes déplacées.

46. Je reste préoccupé par les problèmes de sécurité qui menacent la viabilité même de la MONUG. L'embuscade du 21 septembre à Soukhoumi était une attaque délibérée contre les Nations Unies, et elle avait clairement pour objectif le meurtre de membres de la Mission. C'est par chance seulement qu'il n'y a pas eu de plus nombreuses victimes. Avant cette attaque, il avait déjà fallu, pour des raisons de sécurité, réduire le nombre des patrouilles et d'autres activités de la Mission. Celle-ci peut prendre de nouvelles mesures pour améliorer la sécurité de son personnel, mais uniquement au prix de nouvelles restrictions quant à sa capacité de s'acquitter de son mandat. Si les parties ne prennent pas d'urgence des dispositions en vue d'améliorer la sécurité du personnel et des installations des Nations Unies, je me trouverai contraint de réduire les effectifs de la Mission et d'envisager de transférer son personnel et ses installations dans d'autres lieux plus sûrs. Si la MONUG devait se retirer

/...

d'Abkhazie, il est pour ainsi dire certain que la situation s'aggraverait dans les zones de sécurité et d'armement limité et un retour aux hostilités ouvertes ne serait pas à exclure. C'est pourquoi je demande instamment aux États Membres, en particulier aux membres du Groupe des Amis du Secrétaire général, d'user de leur influence auprès des parties pour faire en sorte que les conditions de sécurité s'améliorent sensiblement. Le Conseil de sécurité pourrait entre-temps se demander si, comme je l'ai évoqué au paragraphe 41, un accroissement non négligeable des effectifs du personnel de sécurité recruté sur le plan international, en vue d'assurer la sécurité interne des installations de la Mission, ne permettrait pas d'améliorer la situation, dans une certaine mesure tout au moins, pendant que se poursuit l'examen d'autres options. Je présenterai dès que possible, dans un additif au présent rapport, un état des incidences financières de cette proposition.

47. Je tiens à saisir cette occasion pour remercier mon Représentant spécial, M. Liviu Bota, et tout le personnel civil et militaire de la MONUG pour le dévouement et la persévérance avec lesquels ils accomplissent, dans des conditions difficiles et souvent dangereuses, les tâches que leur a confiées le Conseil de sécurité. Je souhaite en particulier rendre hommage au chef des observateurs militaires, le général Harun-Ar-Rashid, qui cessera ses fonctions auprès de la Mission le 12 novembre 1998, et le remercier de la compétence exceptionnelle et du dévouement dont il a fait preuve pendant ces 18 mois au service de la Mission et au service de la paix.

ANNEXE

Composition de la Mission d'observation des Nations Unies
en Géorgie au 23 octobre 1998

<u>Pays</u>	<u>Observateurs militaires</u>
Albanie	—
Allemagne	11
Autriche	4
Bangladesh	8
Danemark	5
Égypte	3
États-Unis d'Amérique	2
Fédération de Russie	3
France	5
Grèce	4
Hongrie	5
Indonésie	4
Jordanie	5
Pakistan	6
Pologne	3
République de Corée	3
République tchèque	4
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	6
Suède	5
Suisse	4
Turquie	5
Uruguay	3
<u>Total</u>	<u>98</u>

